

VD_OMNI FI.2024.0066 vom 27. Juni 2024

VD Tribunal cantonal, 2024-06-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_omni_FI.2024.0066

FR: VD_OMNI FI.2024.0066 du 27 juin 2024

IT: VD_OMNI FI.2024.0066 del 27 giugno 2024

Regeste

A. _____, B. _____/Département des finances et de l'agriculture (DFA),
Administration cantonale des impôts | Demande de récusation contre deux collaboratrices de l'ACI en charge d'un dossier d'inspection fiscale rejetée par la Cheffe DAF. Recours à la CDAP rejeté également. Il n'y a pas au dossier d'élément permettant d'admettre que ces deux collaboratrices apparaîtraient comme prévenues d'une autre manière, notamment en raison d'une amitié étroite ou d'une inimitié personnelle avec une partie ou son mandataire. Le contenu d'un courrier co-signé par les deux collaboratrices refusant la prolongation d'un délai malgré la maladie invoquée par le conseil des recourants ne saurait fonder la requête de récusation. Il n'y a rien dans cette correspondance qui permettrait de mettre en doute l'impartialité de ces collaboratrices, étant entendu qu'elles font partie non pas d'une autorité judiciaire, mais bien d'une autorité administrative dont le but est notamment de mener à bien, conformément aux lois, les procédures de rappel d'impôt et de soustractions fiscales concernant les recourants.

Erwägungen

E. 1

L'autorité collégiale statue sur les demandes de récusation visant un ou plusieurs de ses membres.

E. 2

L'autorité de recours statue sur les demandes de récusation visant l'ensemble d'une autorité ou la majorité de ses membres.

E. 3

Le Tribunal cantonal statue sur les demandes de récusation visant ses membres.

E. 4

Par conséquent, c'est à juste titre que l'autorité intimée a rejeté la requête de récusation des deux collaboratrices concernées. Mal fondé, le recours doit être rejeté. Les recourants, qui succombent, supporteront les frais de justice (art. 49 et 50 LPA-VD). Il n'y a pas lieu d'allouer des dépens (art. 55 LPA-VD).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.